



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 112649

### Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les demandes des étudiants en kinésithérapie de Rouen qui défendent des valeurs d'égalité et de qualité pour leur formation. Depuis 2007, une refonte du diplôme est initiée mais les décisions ne sont toujours pas prises. Ils craignent, à juste titre, qu'à chaque rentrée universitaire, la formation ne soit dispensée qu'après un concours national, regroupant des étudiants de toute la France, ce qui aurait une grave conséquence sur la démographie des professionnels dans la région. Les étudiants demandent quatre années de formation après la sélection universitaire afin d'intégrer pleinement les savoirs et les compétences nécessaires à une pratique professionnelle réactualisée ainsi que l'obtention d'un master et l'intégration à l'université. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels prolongements il entend apporter aux revendications exposées et quand.

### Texte de la réponse

Le processus de réingénierie du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute a été engagé en décembre 2007. Il a pour objet d'améliorer la formation du métier de masseur-kinésithérapeute et d'inscrire cette formation dans le cadre du schéma licence-master-doctorat initialisé au niveau européen. Pour répondre à ces objectifs, le ministère chargé de la santé a souhaité conduire une démarche qui s'appuie sur l'exercice du métier à travers l'élaboration de référentiels d'activités et de compétences, en vue de définir un référentiel de formation en accord avec ces exigences. Cette démarche vise à assurer une offre de soins adaptée aux besoins de la population et aux évolutions futures tant sur le plan des caractéristiques de la demande que des évolutions technologiques. En outre, la méthode cherche à anticiper ces évolutions en formant des professionnels aptes à l'autonomie et à la réflexion sur leurs pratiques professionnelles. Les travaux de réingénierie du diplôme d'État des masseurs-kinésithérapeutes ont d'ores et déjà permis d'élaborer les référentiels d'activités et de compétences. Le nouveau programme de formation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute est en cours d'élaboration avec, en particulier, la définition des domaines de savoirs et la construction des unités d'enseignement en lien avec l'exercice de la kinésithérapie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Lecoq](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (6<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112649

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2011, page 6832

**Réponse publiée le** : 4 octobre 2011, page 10657